



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 636

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation relative aux crédits de paiement de la ligne fongible et aux PALULOS dans le département du Haut-Rhin. En matière de crédits de paiement de la ligne fongible, le département 68 a reçu 1,29 MEUR qui a été consommé, tandis que les demandes en instance se montent à plus de 5,2 MEUR, soit plus que le reliquat de crédits (4,4 MEUR) annoncé pour l'année 2002. Cette situation n'est pas nouvelle, puisque l'année précédente, les retards étaient déjà de l'ordre de 2,5 MEUR. Le retard actuel représente pratiquement une année de crédits et pèse de manière anormale sur les organismes HLM, alors que dans le même temps, on leur demande de produire plus, d'améliorer leur entretien et de rationaliser leur gestion. Ces organismes ont signé avec l'Etat des contrats de relance et respectent globalement leurs engagements. Il paraîtrait dès lors équitable que l'Etat respecte les siens. Le second dossier tout aussi préoccupant concerne les opérations PALULOS. L'Etat a décidé, à partir de 2001, que le volume affecté à la PALULOS ne doit pas dépasser 30 % de la ligne fongible, ce qui entraîne des difficultés sur tout le territoire. Pour ce qui concerne le Haut-Rhin, deux opérations exceptionnelles inscrites dans les contrats de ville de Mulhouse et Colmar aggravent encore la situation. En 2001, le montant de subvention accordé aux PALULOS était de 1,6 MEUR, couvrant environ 1 000 logements. Les dossiers programmés représentent 8,2 MEUR et 4 600 logements, dont 3 MEUR pour les deux opérations précitées. C'est donc l'équivalent de près de cinq années de production normale qui est à engager. La nécessaire concertation avec les locataires dans le cadre des opérations PALULOS devient donc pour le moins difficile, dès lors que les organismes HLM ne sont pas en mesure d'annoncer des délais fiables pour la réalisation des travaux. Il lui semble par conséquent qu'un assouplissement de la règle des 30 % et une dotation exceptionnelle pour les deux opérations de Mulhouse et Colmar permettraient de ne pas bloquer les nombreux dossiers qui sont actuellement en attente. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les crédits de paiement, en règle générale, les enveloppes fixées en début de chaque année à chaque direction départementale de l'équipement (DDE) doivent permettre de solder les dettes existantes en fin d'année précédente, et une partie des demandes de versement pour l'année en cours, et cela de manière équilibrée entre les DDE. S'agissant du Haut-Rhin, l'enveloppe avait été fixée à 5 673 000 euros ; elle a été portée à 6 500 000 euros et a été déléguée en totalité. Les besoins non couverts en 2002 feront l'objet d'une délégation de crédits de paiement dans les premiers jours de l'année 2003. Concernant la PALULOS, celle-ci ne représente pas la totalité des aides mises en place par l'Etat pour aider à la réhabilitation du parc de logements des organismes HLM. Il faut y ajouter la généralisation de la TVA à taux réduit sur l'ensemble des travaux d'amélioration du parc HLM et le prêt à taux réduit de la Caisse des dépôts et consignations. A titre indicatif, le cumul des aides budgétaires et fiscales (ainsi qu'un équivalent subvention rendant compte du différentiel du taux du prêt de la CDC avec le taux du marché) représente environ le tiers du coût moyen total des travaux. Le budget consacré à la PALULOS sur la ligne fongible a effectivement connu une diminution ces dernières années

(181 MEUR en 2000, un peu moins de 150 MEUR en 2001, 160 MEUR en 2002). La loi de finances pour 2003 prévoit la réhabilitation de 100 000 logements en augmentation de 15 % par rapport à 2002. Afin de répondre au mieux aux besoins locaux, le Gouvernement a décidé de supprimer le plafonnement à hauteur de 30 % de la ligne fongible des crédits destinés à financer les PALULOS.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 636

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2684

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 545